

S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC
Procès-Verbal du Comité Syndical
Séance du 18 avril 2017

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Points d'actualité (remis sur table)
3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2017
4. Délibérations

DIRECTION GENERALE

D/2017 – 004 Schéma directeur CAP 35000

RESSOURCES HUMAINES

D/2017 – 005 Rapport sur le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire
D/2017 – 006 Modification du régime indemnitaire

5. Relevé de décisions prises dans le cadre des délégations permanentes de la Présidente
6. Questions diverses

Etaient présents à titre de titulaires :

Mesdames CUNY, MARCHAND, JAMET, LIRE, POITREAU, et Messieurs BRASSEUR, du PARC et LAMAISON

Etait présente à titre de suppléante :

Mesdames BOUILHET et BOISSEAU

Etaient excusés :

Mesdames LABORDE, DARTEYRE, JARTY-ROY, RAUX, et WALRYCK, et Monsieur PRADELS

Etaient présents à titre technique :

Messieurs Christophe SIMON, Directeur Général des Services, Didier IAPICHINO, Directeur Technique et Madame Anne VEZIN, Responsable du pôle Ressources Humaines/Affaires Juridiques.

La séance est ouverte à 10 heures par Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU.

Madame JAMET :

Je me suis renseignée, comme vous me l'aviez demandé et le terme de végétarien n'est pas adapté car ce régime ne peut inclure de poisson. Vous allez vous heurter à des difficultés si vous utilisez ce terme.

Madame CUNY :

Il faudra traiter cette difficulté. Ces menus seront probablement mis en place, au plus tard, au début de l'année 2018.

Monsieur du PARC :

Quelle est la raison de la mise en place de ces menus ?

Madame MARCHAND :

La demande de menus alternatifs (sans porc, végétarien, végan...) concerne actuellement plus de 4 000 enfants. La quantité de viande jetée à chaque service devient un enjeu dans le cadre de la lutte contre le gaspillage. Cette proposition s'inscrit donc dans une démarche globale que nous mettons en œuvre depuis plusieurs années maintenant. A titre d'exemple, à Pessac, 22 % des familles ont choisi le menu sans viande.

3.2 barquettes cellulose et GN 1/3 : nous allons, au début de l'année prochaine, changer nos barquettes et certaines de leur taille. Avant de lancer l'appel d'offre pour ce procédé écologique et recyclable, il est important d'effectuer des tests régulièrement dans les satellites afin de voir l'adaptabilité de ce nouveau process, les contraintes de manutention, les limites etc... Ce dispositif est déjà en place dans nombre de cuisines centrales (ex le SIREC : Floirac, Cenon, Ambarès). L'objectif est d'engager l'appel d'offres à la rentrée de septembre.

Les barquettes que nous avons en test sont en ouate de cellulose et sont, même souillées, des déchets recyclables (*les fiches techniques correspondant à ce nouveau conditionnement, en phase test, sont communiquées en séance aux élus*).

Madame MARCHAND :

Le portage est-il concerné par ce type de barquettes ?

Monsieur SIMON :

Oui, à l'exception des bols pour lesquels aucun contenant de ce type n'est encore satisfaisant.

Madame JAMET :

Qu'en est-il du film d'operculage ?

Monsieur IAPICHINO :

Il s'agit d'un film pelable constitué d'une unique couche. Ce film peut faire l'objet d'un recyclage et il n'est pas en contact avec la denrée alimentaire.

Madame CUNY :

Nous passerons comme pour tous nos fournisseurs par un marché public. Cependant, dans un premier temps et lorsque la structure sera en fonctionnement, nous ferons partie du panel de testeurs, puisque l'entreprise commencera par une période de 6 mois de tests avant de lancer la commercialisation de ses produits.

Par ailleurs, cette structure prévoit la transformation de 1 000 tonnes de légumes/an et nous représentons 100 tonnes/an, soit 10 % du volume de transformation. Il n'y a donc pas de crainte de déstabilisation de l'entreprise par la perte d'un seul client.

Madame JAMET :

Et pour les contenants ? Il s'agira toujours de poches plastiques ?

Monsieur IAPICHINO :

Dans un premier temps, très certainement. Mais la proximité d'une structure partenaire est extrêmement intéressante car nous pourrions travailler avec eux d'autres types de conditionnement.

Madame JAMET :

Cela paraît très intéressant. Sera-t-il possible de visiter cet établissement ?

Madame CUNY :

Nous en ferons la demande dès lors que leur installation sera achevée.

4.3 communication: un groupe de travail interne (auquel s'est joint un chargé de Com extérieur) s'est réuni depuis quelques semaines pour faire des propositions en matière de communication externe et interne. Nous devrions pouvoir voir quelques réalisations au 2^{ème} semestre (d'ici là : une plus forte participation à la Fraich'Attitude en Juin). Le SIVU ne doit plus rester silencieux. Les visites de parents d'élèves et d'utilisateurs montrent, à la fois, une grande méconnaissance initiale de notre établissement et, suite à la visite, une grande satisfaction quant au travail accompli, la qualité des produits etc....

A titre d'exemple, voici un message reçu le 7 avril :

« *Bonjour,*

La visite du SIVU a été très intéressante et, en définitive, rassurante.

Il est appréciable de recevoir les réponses, sans intermédiaire, de la part des responsables et acteurs des procédures liées aux cantines.

J'ai rencontré des personnes aimables et concernées par la qualité, en tous points, des services et des aliments proposés. Beaucoup d'infos, tout était clair et transparent, pas de sujet tabou.

Ça permet de mesurer toute l'envergure de la logistique mise en place pour garnir les assiettes de nos "bambins".

Communiquer, rien de tel pour lever les rumeurs et les idées reçues. A renouveler !

Cédric De Araujo

Parent d'élève à l'école des Pins Francs »

Lors de leur visite au SIVU le 19 Janvier dernier, Alain Juppé et Alain Anziani ont exprimé leur satisfaction quant au travail accompli, les perspectives à venir et ont attiré notre attention sur la nécessité de mieux communiquer.

Madame CUNY :

Je partage ce point de vue.

Monsieur SIMON :

Les prochaines étapes du projet CAP 35000, si vous adoptez la délibération proposée aujourd'hui sont :

- Etude de programmation jusqu'à la fin de l'année
- Début 2018, choix du maître d'œuvre (architecte) certainement par le biais d'un jury (concours) étant donné l'enveloppe globale du projet

Monsieur BRASSEUR :

Serez-vous accompagné d'un juriste pour les différentes phases de ce projet ?

Monsieur SIMON :

Pour l'instant nous n'en avons pas mais vous demandons aujourd'hui d'autoriser Madame la Présidente à lancer un appel d'offres permettant le choix d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage qui sera en charge de la conduite d'opération complète, depuis la rédaction du cahier des charges permettant le choix du maître d'œuvre jusqu'aux opérations de réception du chantier. Le suivi juridique de l'opération fera partie de la mission définie.

Monsieur BRASSEUR :

L'accompagnement portera-t-il également sur l'aspect financier de l'opération, notamment le suivi des révisions ou des augmentations de prix qu'il est fréquent de constater dans les marchés ?

Monsieur SIMON :

Oui, bien qu'un montant de révision de prix et d'imprévus soit déjà compris dans l'enveloppe prévisionnelle globale qui vous est présentée.

Monsieur du PARC :

Vous prévoyez une augmentation importante du nombre de convives, mais qu'advient-il si le chiffre de 30 à 35000 repas jour n'est pas atteint ?

Madame CUNY :

L'activité du SIVU augmente, du fait de l'accroissement démographique des deux villes, d'environ 2 % par an depuis 5 ans. Cela représente entre 500 et 700 enfants par an. Les prévisions réalisées par la métropole et les programmes de création de logements des villes confirment cette tendance. Aujourd'hui, plus de 95 % des enfants mangent à la cantine.

Il n'y a de toute façon pas d'inquiétude à avoir car nous sommes régulièrement sollicités par des villes périphériques qui souhaiteraient intégrer le SIVU. Cela n'est actuellement pas possible et probablement pas souhaitable car l'entente qui règne entre nos deux communes depuis la création du SIVU ne nous y incite pas. Cependant, c'est une alternative qui devra être considérée si la hausse de l'activité venait à s'interrompre avant le seuil fixé.

Monsieur BRASSEUR :

Vous évoquez un amortissement sur 30 ans, mais que se passerait-il si les villes venaient à décider demain de fermer le SIVU ?

Monsieur BRASSEUR :

Avez-vous un système d'astreinte permanente en cas de situation d'urgence ou de danger ?

Monsieur SIMON :

Nous avons un système d'astreinte permettant une intervention sous 1 heure, 7 jours sur 7.

Pour ce qui est des situations d'urgence, je vous citerais deux cas : l'incendie sur les communes de Saint Jean d'Illac et de Pessac, il y a deux ans et le plan grand froid cet hiver. Dans les deux cas, j'ai été contacté par les services du préfet puisque nous sommes référencés comme capables de nourrir une population importante en peu de temps. Nous avons été en mesure de confirmer sous une heure (de plus un dimanche pour l'une des situations) que nous serions en capacité d'assurer une prestation satisfaisante et dans la quantité demandée.

Madame CUNY :

Avez-vous d'autres questions ? Non ?

La délibération est adoptée à l'unanimité après modifications.

Rapport sur le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

(Lecture du document est faite)

Madame CUNY :

Il s'agit d'un rapport approuvé par les instances paritaires et qui ne concerne pour le SIVU qu'un seul agent. En effet, le taux de rotation de l'établissement permet en général une stagiairisation des contractuels de remplacements dans un délai de 3 ans. Les agents recrutés sur des contrats longs sont quant à eux stagiairisés après qu'ils aient été lauréats d'un concours.

Avez-vous des questions ou des observations ? Non ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Modification du régime indemnitaire

(Lecture est faite des documents)

Madame CUNY :

Les textes autorisant la mise en place du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire) ont de fait supprimé l'une des anciennes primes, la prime de fonction et de résultat, qui concernait les catégories A de la filière administrative. Le trésorier de Pessac nous demande de nous mettre en conformité avec les textes et c'est l'objet de cette délibération.

Cette délibération n'a donc pas pour but de mettre en place le nouveau régime indemnitaire qui fera l'objet d'un accord global dans le cadre de l'accord de projet social. Elle permet simplement aux agents concernés de ne pas perdre de rémunération jusqu'à ce que le projet vous soit proposé.

Madame JAMET :

S'agit-il de la prise en compte d'une partie du régime indemnitaire dans le calcul de la retraite ?